

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet qui s'est déroulée **le 18 Septembre 2026** décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 109-2026	Répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la formation.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la formation.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 18 Septembre 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 0	VOTANTS : 26
-----------------------------	-----------------	--------------

POUR : 21	CONTRE : 01	ABST : 04
-----------	-------------	-----------

RAPPEL DE LA REPARTITION DES DOTATIONS FORMATIONS 2026	
DRI	150 000 €
SCD	599 000 €
FST	230 000 €
EE	46 000 €
MEDECINE	110 000 €
DROIT	50 000 €
IAE	122 000 €
ALL	131 000 €
SHS	60 000 €
DEPT	20 000 €
TSE	165 000 €
IUTSE	1 417 000 €
IUTR	611 000 €
Total	3 711 000 €

dont gestion campus

dont gestion campus

dont gestion campus et HC

dont gestion campus et HC

reconduction à l'identique

DOTATIONS FORMATIONS 2027 votées en CA en septembre 2026 : 3 711k€	
Pôle int	150 000,00 €
SCD	599 000,00 €
FST	230 000,00 €
Ecole d'éco	46 000,00 €
Méd	110 000,00 €
Droit	50 000,00 €
IAE	122 000,00 €
ALL	131 000,00 €
SHS	60 000,00 €
DEPT	20 000,00 €
TSE	165 000,00 €
IUTSE	1 417 000,00 €
ROANNE	611 000,00 €
voté en CA septembre 2026	3 711 000,00 €
Soumis au vote de la CFVU du 18 septembre 2026	